



Communiqué de presse - Prince de Bretagne : Un nouveau rapport Développement Durable-RSE* sur la table

15 juillet 2020 - 17h17



Le nouveau rapport d'Activité et de Responsabilité Sociétale et Environnementale Prince de Bretagne, vient réaffirmer les engagements des maraîchers qui célèbrent cette année les 50 ans de leur marque collective. Bâti sur les 10 engagements Développement Durable établis par les maraîchers en 2018, ce rapport présente les ambitions et plans d'actions mis en œuvre, appuyés par des indicateurs chiffrés. Pour cette édition 2020, 3 engagements ont été prioritaires : renforcer notre démarche d'agroécologie, contribuer au développement de l'agriculture biologique et limiter l'impact de nos emballages.

L'intégralité du rapport d'Activité et de Responsabilité Sociétale et Environnementale Prince de Bretagne 2020 en pièce jointe ou à télécharger [ici](#)

Quand les maraîchers décident collectivement de leurs ambitions sociales et environnementales

En 2019, des groupes de travail ont été formés pour les 3 engagements de la charte retenus comme prioritaires. Ces groupes étaient constitués d'un maraîcher et d'un salarié membre du comité de pilotage développement durable, de maraîchers des 3 départements bretons membres du Cerafel et de collaborateurs salariés travaillant en lien avec le contenu de l'engagement. Le cabinet de conseil en développement durable Transition était également présent pour aider les participants à structurer leur réflexion et à mieux cerner les attentes sociétales.

Joseph, maraîcher bio à Cancale et impliqué dans un des groupes de travail explique : « *Nous avons rarement le temps de nous poser pour réfléchir collectivement à nos engagements à moyen et à long terme. Les groupes de travail nous ont amenés à prendre du recul, à découvrir et à nous ouvrir à de nouveaux enjeux et bien sûr à partager des solutions entre producteurs et collaborateurs de l'organisation.* »

Les 7 autres engagements feront l'objet d'un travail similaire en 2020 et 2021.

Renforcer notre démarche d'agroécologie

L'agroécologie est mise en œuvre quotidiennement par les maraîchers Prince de Bretagne. Cette démarche s'appuie sur leurs échanges de bonnes pratiques et leur capacité à remettre constamment leurs certitudes en question. Quelques illustrations des actions menées par Prince de Bretagne dans le domaine de l'agroécologie :

> La gamme « *Cultivée sans Pesticides* » qui compte déjà, en 3 ans d'existence, 6 légumes, cultivés en plein champ ou sous-abris : tomate, échalote traditionnelle, potimarron, brocoli, chou romanesco et chou-fleur. Avec plus de 40 000 tonnes de légumes « Cultivés sans pesticides » en 2019, Prince de Bretagne rend accessible une alimentation encore plus saine, responsable et de qualité aux consommateurs.

> La certification Haute Valeur Environnementale (HVE) qui fixe 4 axes d'exigences pour limiter l'usage des produits phytosanitaires et de la fertilisation, favoriser la biodiversité et gérer la ressource en eau de manière raisonnée. Après expérimentation sur des fermes pilotes, Prince de Bretagne s'est fixé l'ambition d'atteindre : 25 % des maraîchers plein champ et 50 % des maraîchers sous abris certifiés HVE fin 2020, 50 % des maraîchers plein champ et 100 % des maraîchers sous abris pour 2021 et 100 % des maraîchers en 2022.

Contribuer au développement de l'agriculture biologique

Lancée il y a 20 ans, la section Bio Prince de Bretagne ne cesse de se développer faisant du groupement le 1^{er} producteur français de légumes bio avec 151 maraîchers certifiés (dont 50 % sont des jeunes agriculteurs) et 34 fermes en conversion.

Parmi les ambitions fixées en 2019 : rendre accessible au plus grand nombre de consommateurs les légumes frais bio et français. L'épisode de crise sanitaire de ce début d'année et le plébiscite des produits bio qui a été constaté donnent raison et encouragent le développement de cette section. En 2020, les maraîchers bio Prince de Bretagne prévoient de récolter 30 000 tonnes de légumes bio et visent les 40 000 tonnes en 2021. La gamme de 48 variétés de légumes frais en 2019 s'est élargie à 60 en 2020.

Limiter l'impact de nos emballages

Le groupe de travail constitué en 2019 sur cet engagement avait pour objectif de fixer un cadre pour optimiser la gestion et la création des emballages tout en prenant en compte les spécificités des produits, les exigences sociétales et environnementales et les évolutions réglementaires. Une charte emballage a donc été définie et doit désormais être respectée par tous.

Grâce à elle, ce sont 120 tonnes de plastique qui seront économisées en 2020 par rapport à 2019**. La substitution des barquettes plastique par des barquettes carton pour les légumes bio ainsi que pour toute la gamme de tomates « Cultivées sans pesticides » font

partie des exemples qui ont permis cette réduction. De la même manière, les fraises actuellement conditionnées à 100 % en barquettes plastique devraient évoluer vers des emballages 100 % carton courant 2021.

Forts de ces succès, les maraîchers Prince de Bretagne ont décidé de pérenniser ce groupe de travail emballages pour suivre le respect de ses orientations et lever les éventuelles problématiques qui pourraient se présenter.

Les travaux entrepris sur ces 3 engagements illustrent combien les principes du Développement Durable, dans leur dimension environnementale, sociale, sociétale et économique, font partie intégrante de la stratégie des maraîchers Prince de Bretagne. Une démarche illustrée par la nouvelle signature de la marque Prince de Bretagne : De nature engagés, de culture passionnés.

* Responsabilité Sociétale des Entreprises

** 97 % des légumes vendus en vrac en 2019 - Poids du plastique dans l'ensemble des emballages : 0,87 %.

